

**Consultation sur le rapport provisoire de la
planification des soins de longue durée 2026-2035 :
Réponse du Centre Valais romand**

Introduction

Le vieillissement de la population constitue l'un des défis majeurs auxquels le canton du Valais devra faire face dans les prochaines décennies. Les projections démographiques montrent qu'entre 2023 et 2035, la population âgée de 65 ans et plus augmentera de 36 %, tandis que celle des plus de 80 ans progressera de 55 %. Cette évolution entraînera automatiquement une augmentation des besoins en soins et en accompagnement de longue durée.

Dans ce contexte, la planification des soins de longue durée 2026–2035 représente un document stratégique majeur pour **anticiper l'organisation future du système socio-sanitaire valaisan**. Le Centre Valais romand salue la qualité du travail réalisé par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture ainsi que la démarche de consultation engagée.

Les travaux de la commission santé du Centre Valais romand, ainsi que les échanges menés avec différents acteurs du système de santé, mettent toutefois en évidence plusieurs enjeux qui devront être clarifiés pour **garantir une mise en œuvre réaliste et durable de cette stratégie**.

1. Préambule

Le Centre Valais romand soutient les orientations générales de la planification, tout en appelant à **une approche équilibrée** reposant sur trois principes fondamentaux :

- Garantir la dignité et la qualité de vie des personnes âgées ;
- Assurer la soutenabilité financière du système ;
- Renforcer la coordination et la cohérence du dispositif socio-sanitaire.

2. Un équilibre nécessaire entre maintien à domicile, EMS et soutenabilité financière

La transition démographique en cours entraînera une hausse importante des besoins en soins de longue durée. Selon les scénarios présentés dans la planification cantonale, les dépenses publiques liées à ces prestations pourraient augmenter de manière significative d'ici 2035.

Les projections montrent que la prise en charge orientée vers le domicile pourrait représenter un coût d'exploitation plus élevé que la prise en charge institutionnelle, même si elle nécessite moins d'investissements en infrastructures.

Ce constat souligne un dilemme structurant pour les politiques publiques, favoriser le maintien à domicile correspond aux préférences exprimées par une majorité de personnes âgées ; mais cette orientation peut s'avérer plus coûteuse et plus exigeante en ressources humaines.

Dans ce contexte, la question du financement demeure centrale. Les discussions de la commission ont notamment mis en évidence **le risque que l'augmentation des coûts pèse à nouveau sur la classe moyenne**, alors que les personnes les plus modestes bénéficient de soutiens publics et que les plus aisées disposent d'alternatives privées. Parallèlement, un phénomène inquiétant existe au sein de notre société : **le renoncement aux soins** pour des raisons de coûts alors que nous mettons en évidence l'importance de la prévention.

Le Centre appelle ainsi à une **réflexion globale sur la soutenabilité financière du système**, en intégrant les coûts supportés par les pouvoirs publics, les communes et les citoyens. Nous insistons particulièrement sur la prise en compte, dans le cadre de la réflexion, des coûts indirects à charge des pouvoirs publics : les coûts de construction, les coûts résiduels des soins, les coûts des prestations complémentaires.

3. Développement des appartements à encadrement médico-social

Le Centre Valais romand accueille favorablement le développement d'un concept cantonal pour les appartements à encadrement médico-social. Ces structures peuvent constituer une **alternative pertinente entre le domicile et l'EMS pour certains profils de patients**, à condition toutefois que leur développement réponde à un besoin réel et ne soit pas uniquement guidé par une logique d'offre. Leur déploiement devra également veiller à un équilibre territorial et à une clarification de leur modèle de financement dans le cadre des prochaines évolutions législatives.

Le scénario présenté dans la planification prévoit une multiplication par 4,4 du nombre de locataires d'ici 2035. Un tel développement représente un défi important pour les communes, tant en matière d'investissements que de ressources humaines et de coordination avec les CMS et les EMS.

Dans ce contexte, le Centre Valais romand recommande une mise en œuvre progressive et étroitement monitorée de ces structures. Une attention particulière devra également être portée à **l'accessibilité financière des loyers**, afin de garantir que ces logements restent réellement accessibles aux personnes concernées.

Enfin, ces structures doivent être intégrées dans une vision globale du système socio-sanitaire, en collaboration étroite avec les EMS et les CMS, afin de garantir la continuité des parcours de soins et l'accompagnement des personnes âgées dans la durée.

4. Maintien à domicile : une priorité à soutenir mais à encadrer

Le Centre Valais romand soutient la volonté du canton de favoriser le maintien à domicile lorsque celui-ci est possible et souhaité. Cette orientation répond à une aspiration largement partagée et contribue à **préserver l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées**.

Toutefois, les discussions de la commission ont également mis en évidence les limites de cette approche. Dans certaines situations, notamment en présence de troubles cognitifs, le maintien à domicile peut devenir extrêmement difficile pour les proches et les professionnels de santé.

- Le maintien à domicile repose largement sur l'engagement des proches aidants. Or leur rôle reste souvent sous-estimé et insuffisamment soutenu. Le Centre recommande donc : un renforcement des dispositifs de relève et de soutien aux proches aidants ;
- Une meilleure visibilité des prestations existantes ;
- Une coordination renforcée entre les CMS, les EMS, les médecins traitants et les services sociaux.

Le Centre souligne également l'importance de **mieux informer la population sur les possibilités d'anticipation des parcours de soins**, notamment à travers les directives anticipées et les discussions autour de la planification de la fin de vie.

5. EMS avec missions cantonales : une évolution pertinente

Si le maintien à domicile doit être encouragé, les établissements médico-sociaux continueront de jouer un rôle central dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Les EMS ne doivent pas être perçus uniquement comme des structures médicalisées, mais également comme des lieux de vie et de socialisation. Dans de nombreuses situations, ils offrent un environnement plus sécurisé et mieux adapté que le domicile.

Dans ce contexte, le Centre Valais romand soutient le principe d'**attribuer des missions cantonales spécifiques à certains EMS**. La création d'unités spécialisées, notamment les unités de soins de transition, les lits d'attente pour placement et les unités de psychogériatrie, constitue une évolution pertinente pour répondre à la complexité croissante des besoins.

6. Soutien aux proches aidants et structures intermédiaires

Le maintien à domicile repose aujourd'hui largement sur l'engagement des proches aidants. Le rapport met en évidence l'importance de la relève professionnelle afin de soutenir ces personnes et d'éviter leur épuisement. Dans ce contexte, le Centre Valais romand estime nécessaire de **renforcer la visibilité des prestations existantes** et d'**améliorer la coordination entre les différents acteurs du réseau**, notamment les CMS, Pro Senectute et les services sociaux. La consultation sociale doit être pleinement intégrée dans le parcours des personnes concernées afin d'orienter les familles et d'anticiper les situations complexes.

Le Centre soutient également le **développement d'une structure de conseil et de coordination en matière de logement pour les personnes âgées**, à condition qu'elle s'appuie sur des structures existantes afin de limiter la création de nouvelles charges administratives et de maîtriser les coûts fixes. Par ailleurs, les structures intermédiaires jouent un rôle essentiel dans l'équilibre du système de soins de longue durée. Les foyers de jour constituent à cet égard un outil particulièrement pertinent. Ils permettent de soutenir les proches aidants, de maintenir le lien social des personnes âgées et de faciliter, lorsque cela devient nécessaire, une transition progressive vers l'EMS. Le Centre recommande ainsi de renforcer le développement de ces structures, tout en veillant à améliorer l'accessibilité ou la facilité des transports pour les personnes âgées.

Enfin, le Centre Valais romand considère que le maintien à domicile ne peut reposer uniquement sur les CMS et les proches aidants. **D'autres acteurs de proximité peuvent jouer un rôle important dans la prévention et l'accompagnement des personnes âgées**. D'une part, le médecin de famille est à cet égard le premier répondant pour un patient et celui-ci, depuis quelques années, rencontre des difficultés lorsqu'il s'agit de trouver un nouveau médecin de famille, une fois que le précédent a cessé son activité. D'autre part, les pharmacies constituent un maillon encore insuffisamment intégré dans la réflexion sur les soins de longue durée. Par leur accessibilité, leur rôle de conseil et leur capacité à assurer certaines prestations de suivi ou de

prévention, elles peuvent contribuer à renforcer l'autonomie des personnes âgées et à prévenir certaines hospitalisations évitables.

Le Centre encourage ainsi **un soutien aux patients et aux médecins lors de la transition de patientèle ainsi qu'une meilleure intégration des pharmacies dans les stratégies cantonales** de maintien à domicile et de coordination des soins.

7. Enjeux principaux pour la mise en œuvre

Le Centre tient à relever particulièrement les points d'attention suivants qui se définissent comme des enjeux clés à l'application de cette planification des soins de longue durée :

- **La pénurie de personnel** qui constitue un facteur limitant dans le cadre de la réussite de la planification ;
- **Les disparités régionales** mises en évidence dans le rapport et demande ainsi un accompagnement renforcé dans les régions devant combiner un retard structurel ;
- **La gouvernance** avec une vision systémique (non segmentée) **et le monitoring** à mettre en place de manière globale sur le système socio-sanitaire en intégrant les interactions entre les différents acteurs ainsi que les dimensions sociales et préventives ;
- **La soutenabilité financière** intégrant les contraintes budgétaires cantonales et communales : bien que la prise en charge orientée EMS nécessite davantage d'investissements alors que la prise en charge orientée domicile est plus coûteuse à l'exploitation, la maîtrise des coûts ne signifie pas rationnement des soins, mais organisation plus efficiente.

Conclusion

Le Centre Valais romand soutient les orientations générales de la planification 2026–2035 mais demande une attention particulière aux mesures qui seront prises qui ne doivent pas se faire au détriment de la qualité du système sous prétexte d'une maîtrise des coûts.

Dans cette perspective, le Centre réaffirme son intérêt pour une **stabilisation durable des coûts de la santé** et considère que celle-ci doit s'appuyer sur des leviers structurants. **Le développement de la prévention, le renforcement des soins palliatifs et une organisation efficiente des urgences** constituent à cet égard trois axes complémentaires permettant à la fois de contenir les dépenses, de renforcer la cohésion sociale et de garantir la dignité des personnes tout en améliorant l'efficacité globale du système.

Le Centre Valais romand affirme ainsi sa volonté de porter une politique de santé responsable, pragmatique et humaine, fidèle à ses valeurs et résolument tournée vers l'intérêt général et l'action, face au vieillissement démographique.

Nous appelons toutefois à :

- Une mise en œuvre progressive et réaliste ;

- Une vigilance accrue sur les ressources humaines ;
- Un développement équilibré des appartements à encadrement médico-social ;
- Un renforcement des structures intermédiaires et des lits de transition ;
- Un monitoring transparent et régulier.

Investir aujourd'hui dans une organisation cohérente, coordonnée et anticipée est la meilleure garantie pour préserver la dignité des personnes âgées et la stabilité financière de notre système de santé.

Sion le 21 mars 2026